

Date de dépôt : 11 novembre 2020

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean Romain, Nathalie Fontanet, Céline Zuber-Roy, Antoine Barde, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Patrick Saudan, Murat Julian Alder, Jacques Béné, Alexis Barbey, Charles Selleger, Raymond Wicky, Pierre Conne, Cyril Aellen, Bénédicte Montant, Edouard Cuendet, Christophe Aumeunier, Lionel Halpérin, Simone de Montmollin, Yvan Zweifel, Serge Hiltpold, Gabriel Barrillier, Georges Vuillod : Afin d'employer exclusivement à Genève la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Considérant :

- *les récentes études scientifiques ayant démontré que la méthode syllabique est la seule capable d'écourter et de structurer l'apprentissage de la lecture auprès de tous les enfants;*
- *que les cantons les plus performants en matière d'apprentissage de la lecture ont opté pour la méthode syllabique;*
- *que les méthodes globale ou semi-globale ne donnent pas satisfaction;*
- *que le choix est laissé par la CIIP entre méthode globale et méthode alphabétique, et que sa ligne n'est pas claire;*
- *que le taux d'illettrisme stagne, voire augmente;*
- *la réponse du DIP à la question écrite urgente QUE 700-A,*

invite le Conseil d'Etat

à employer exclusivement dans toutes les écoles primaires genevoises la méthode syllabique d'apprentissage de la lecture.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rejoint les motionnaires sur l'importance d'un enseignement efficace (explicite, précoce et progressif) de la lecture dès le début de la scolarité. En effet, il est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des chercheurs qu'il existe différentes phases dans le développement de l'apprentissage de la lecture et que les correspondances « graphèmes-phonèmes » gagnent à être enseignées rapidement et explicitement. Elles permettent de passer des lettres aux sons et de reconnaître ainsi le mot (ou la syllabe) correspondant. En les maîtrisant, l'élève pourra décoder les mots écrits de manière autonome. Ensuite, pour lire avec efficacité, il est nécessaire de savoir passer rapidement d'une chaîne de lettres aux mots. Ce passage se met en place naturellement, en lisant fréquemment et en s'aidant du contexte, et se renforce à mesure que l'enfant lit. Cette phase permet d'automatiser la lecture et de gagner en rapidité et en compréhension.

Toutefois, l'apprentissage de la lecture ne peut se réduire à l'utilisation des méthodes de déchiffrage. Il y a aujourd'hui un consensus scientifique à propos de l'enseignement de la lecture dans les trois univers de recherche que sont les neurosciences, les sciences du comportement et les sciences de l'intervention : plus les élèves accèdent rapidement au déchiffrage, plus ils ont accès à une lecture autonome des textes, mais l'apprentissage de la lecture ne saurait se limiter au déchiffrage du code. Ce dernier est indissociable de l'apprentissage de la compréhension et de la production de textes écrits et oraux impliquant la mise en place ou le développement de compétences cognitives plus complexes.

Ainsi, l'enseignement systématique et précoce du déchiffrage par la méthode de lecture dite syllabique doit s'accompagner, en parallèle, d'un enseignement des autres habiletés nécessaires à la lecture, afin de développer les capacités langagières des enfants, notamment les connaissances de la morphologie orale et écrite, les compétences syntaxiques et sémantiques, ainsi qu'un vocabulaire riche. Toutes les recherches récentes prouvent par exemple qu'une connaissance étendue du vocabulaire est fondamentale. La quantité de mots connus et la qualité des représentations lexicales déterminent l'efficacité des mécanismes d'identification des mots et l'accès à leur sens. Lorsqu'un élève se trouve confronté à un texte comportant un trop grand nombre de mots inconnus, sa compréhension s'en trouve compromise.

Le déchiffrage est donc une condition de la compréhension, condition nécessaire mais pas suffisante. Il est essentiel de proposer une approche équilibrée des différentes composantes de la lecture : déchiffrage et mémorisation orthographique, compréhension des phrases et des textes, familiarisation avec la culture écrite et production de textes avec l'aide de l'enseignant, dès le début de l'apprentissage.

De plus, les compétences de lecteur se développent tout au long de la scolarité obligatoire et même jusqu'à l'âge adulte. Il faut donc, dès le début de l'apprentissage de la lecture, donner des clés qui permettront aux élèves de développer les futures compétences nécessaires à la lecture de textes divers et variés.

Situation actuelle de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture à Genève et dans les autres cantons romands

Actuellement, plusieurs méthodes d'apprentissage de la lecture, validées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (ci-après :CIIP), cohabitent au sein des écoles romandes. Chaque canton a pu choisir, parmi ces méthodes, celles qui sont utilisées dans les établissements scolaires cantonaux, dans l'attente des nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) de français actuellement en cours de rédaction. Aucune des méthodes d'apprentissage de la lecture validées par la CIIP n'est purement syllabique, en cohérence avec les recommandations des dernières recherches sur la question.

Dans le canton de Genève, les méthodes suivantes sont des moyens d'enseignement officiels utilisés dans les écoles :

***Dire Ecrire Lire (DEL) 1P – 2P** (utilisée également dans les cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud)*

La spécificité de ce moyen réside en l'intégration des quatre composantes qui définissent le français comme objet d'enseignement et dont les deux dernières sont des objectifs centraux du cycle élémentaire :

- développer la culture de l'oral et de l'écrit;
- comprendre et produire des textes;
- passer de la langue orale à la langue écrite;
- dire, écrire et lire des mots.

A l'école des albums 3P (Genève)

Cette méthode d'apprentissage de la lecture articule plusieurs compétences entre elles : la connaissance des lettres et des sons, la maîtrise du décodage, la compréhension des messages écrits et des codes spécifiques de la langue.

A l'école des livres 4P (Genève)

Cette méthode d'apprentissage de la lecture s'inscrit dans la continuité des apprentissages initiés en 3P par le manuel *A l'école des albums*. Elle vise l'automatisation du décodage pour aboutir à une lecture fluide, la construction de compétences stratégiques dans la compréhension des textes, une meilleure maîtrise de la langue par l'acquisition de savoirs sur le fonctionnement de la langue, la production d'écrits présente à tous les niveaux de l'apprentissage. La lecture de textes variés est plébiscitée.

D'autres méthodes d'apprentissage de la lecture, également validées par la CIIP, sont utilisées dans les autres cantons romands :

Grindelire 3P (utilisée dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud)

Cette méthode propose des activités de compréhension de textes intégraux et de fonctionnement de la langue, de révision de sons, d'exercices de lecture à haute voix et de préparation à l'expression écrite et orale, autour de textes pour lire dans toutes les disciplines, de stratégies de lecture et de lecture plaisir.

Que d'histoires – 3P et 4P (utilisée dans les cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais)

Cette méthode met l'accent sur le sens et sur le code, en articulant « dire/lire/écrire » avec un projet de lecteur. Il s'agit de construire du sens, de comprendre le fonctionnement de la langue, de poursuivre le travail sur la combinatoire et de produire des écrits. La méthode réserve, en outre, une place importante à l'oral qui constitue un moyen de créer une base collective de compréhension du texte, d'engager un débat interprétatif sur le texte, de partager des lectures, de mettre en valeur un texte, de le mettre en scène et de réagir en tant que lecteur.

Perspectives pour l'enseignement-apprentissage de la lecture au niveau romand dans les années à venir

De nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) de français sont actuellement en cours de rédaction afin de remettre aux enseignants une nouvelle génération de moyens d'enseignement de la 1P à la 11CO. Ils devraient être introduits progressivement entre 2021 et 2025. L'enseignement et l'apprentissage de la lecture fera intégralement partie de ces nouveaux MER.

L'accent est mis sur l'oral, ce qui est une nouveauté pédagogique, du fait que la maîtrise de l'oral est un facteur prédictif de la réussite de l'apprentissage de la lecture et peut être entraînée dès les premières années de scolarité, avant que la lecture ne soit en place.

Chaque canton est représenté dans chacune des phases de l'élaboration de ces MER, que ce soit dans les choix opérés, la rédaction ou encore la validation. Un comité éditorial a été mis en place à la rentrée 2019 pour superviser et, si nécessaire, recadrer les travaux de conception, de rédaction et de réalisation matérielle, technique et numérique. Le canton de Genève y est représenté par la directrice du service enseignement et évaluation à la direction générale de l'enseignement obligatoire. Elle veillera, tout au long du processus, à la prise en compte des orientations du canton de Genève et à ce que l'enseignement explicite, précoce et progressif des correspondances graphèmes-phonèmes soit présent dans ces nouveaux MER.

L'enseignement du code alphabétique (méthode syllabique) est conditionnel à l'apprentissage de la lecture au même titre que l'enseignement de la compréhension. Ces deux objectifs seront menés de front dès la 1P dans les futurs MER de français, qui conçoivent bel et bien des activités visant exclusivement la maîtrise du code (connaissances des correspondances graphèmes-phonèmes, des mots), d'une part, et la compréhension de phrases et de textes, d'autre part, par une démarche explicite, structurée et progressive. Une démarche explicite de l'enseignement permet aux enseignants, et donc aux élèves, de dissocier clairement les deux éléments indispensables à l'apprentissage de la lecture. Dès la 1P-2P, l'apprentissage du code est engagé dans les futurs MER par les activités de développement de la conscience phonologique, ainsi que par la connaissance des lettres et des mots. A partir de la 3P, les composantes de l'apprentissage de la lecture sont prioritaires.

La question des manuels et la formation des enseignants

La question de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture est bien plus large que le simple choix d'une méthode. Plusieurs études récentes amènent au constat suivant : ce n'est pas le manuel de lecture qui est important, mais l'usage qui en est fait par l'enseignant, dont l'expertise est essentielle. Aussi, une attention particulière doit être portée sur la qualité de la formation initiale et continue du corps enseignant. Elle doit être ensuite accompagnée, sur le terrain, par des conseillers pédagogiques ou des formateurs dédiés, en s'efforçant de s'adapter au contexte d'exercice des enseignants et à leurs pratiques. A ce titre, l'introduction de nouveaux MER de français sera accompagnée d'un recyclage du corps enseignant.

Conclusion

Le cadre pédagogique de l'enseignement est déterminé au niveau romand par la CIIP, dans le plan d'études romand (PER) et dans les moyens d'enseignement romands (MER). Le PER, introduit progressivement dans les cantons depuis 2011, prescrit des approches variées pour honorer les apprentissages fondamentaux de l'apprentissage de la lecture. Ne travailler que la correspondance graphèmes-phonèmes par une méthode exclusivement syllabique, comme proposé dans la présente motion, ne permettrait pas d'atteindre l'ensemble des objectifs d'apprentissage mentionnés dans le PER. En outre, conformément au cadre du concordat HarmoS, les cantons sont tenus d'utiliser les MER. Aussi, le canton de Genève devra utiliser les nouveaux MER de français, qui devraient inclure la méthode syllabique combinée avec d'autres méthodes d'enseignement-apprentissage de la lecture.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA